

Réunion effectuée via SKYPE, le 30 mars 2020.

Objet : Réunion extraordinaire COVID-19

Étaient présents : Jean-Claude ROZIER, Morgan MOREAU, Jean-François MARMONT, Pierre WALLACH, Jean-Louis ECOFFET, Fanny GIVELET, Olivier BRICHE, Céline MENARGUEZ, Sébastien HASSANI, Steeve OUINET et Alain BERGERON (pour le CSE).

Excusé : Serge EXARE

Suite à la réunion du 23 mars dernier, et à l'évolution des directives gouvernementales, une nouvelle réunion a eu lieu ce jour, afin d'établir un plan de continuité d'activité.

Après les différentes interventions de chacune des personnes présentes, il est noté :

SH/SO : Les différentes demandes de chiffrages ou de commandes, reçus par email la semaine dernière, ont entièrement été traitées. Les commandes prises représentent moins de deux jours de travail pour les ateliers de production. Quelques clients ont relancé leurs commandes, elles ont également été traitées.

CM : Céline MENARGUEZ nous informe que les suspicions concernant la possibilité qu'elle a été exposée au covid-19, ont été levées par les services sanitaires.

JFM/MM/FG/CM : Pas de masques, peu de liquides hydroalcooliques et peu de gants latex sur le site de Sainte Marie (aucune des trois barrières sur le site de Pézenas). La priorité est mise sur l'approvisionnement impératif de ces barrières de sécurité, afin de pouvoir reprendre les activités « productions » à mi-équipes dès la semaine prochaine, si possible. De ce fait, et afin de pouvoir gérer les approvisionnements de ces produits, ainsi que des différents composants, nécessaires à la production, il a été acquiescé par l'ensemble des personnes présentes que Céline MENARGUEZ reprenne son poste en télétravail à partir du 1er avril prochain.

PW/SO : Concernant les expéditions, les transporteurs restent frileux, et PW et SO nous alertent sur un risque de stockage sur les plateformes transporteur avec un risque de perte des colis. SO (pour MEDIT) nous indique que des colis, partis avant les directives de confinement, ont été retourné car le transporteur n'a pas pu les livrer chez le client, celui-ci étant fermé.

L'ensemble des personnels présents a décidé à l'unanimité :

La poursuite de l'activité partielle (chômage technique) pour les services suivants :

Tôlerie

Bureau d'études

Câblage

Service Commercial Sédentaire & ADV

IRVE

Force de vente

Logistique

Achats

MEDIT

Approvisionnements

La poursuite de l'activité en télétravail pour :

Alain BERGERON Communication & Marketing

Anne GUILLEMARD Comptabilité

S. OUINET - B. GALODE (locaux MEDIT) Direction Commerciale SUD

S. HASSANI – J. PARISOT Direction Commerciale NORD

F. GIVELET Qualité

Jean-Claude ROZIER Direction Technique

J-L. ECOFFET Informatique

M. BOUQUET IRVE

Céline MENARGUEZ Achats & Approvisionnements à compter du 01 avril 2020

Cette situation est effective jusqu'au lundi 6 avril 2020 inclus.

Une nouvelle réunion se tiendra le lundi 6 avril prochain 08H30. En fonction des nouvelles directives du gouvernement, un nouveau plan d'action sera établi.

Il est rappelé qu'afin de soutenir l'effort national, les directives gouvernementales incitent les différents personnels à prendre leurs congés et RTT. Cela permettra de préserver la capacité des finances publiques, qui vont être fortement mises sous pression.

SOBEM-SCAME

Filiale française du groupe SCAME PARRE spa
158 Grande rue
21410 Sainte Marie Sur Ouche
Téléphone : 03 80 49 77 77 - E-mail : sobem@sobem-scame.fr

Vous pouvez envoyer vos demandes de congés ou de RTT à Anne GUILLEMARD, à l'adresse email anne.guillemard@sobem-scame.fr

Le dernier justificatif de déplacement professionnel, mis en place par le gouvernement depuis le 22 mars, sera envoyé par email à l'ensemble des personnes susceptibles de se déplacer.

Le secrétaire du CSE, Alain BERGERON nous informe que la commande de parfums a bien été livré, et qu'elle sera distribuée dès que cela sera possible.

N'hésitez pas à contacter, par téléphone, vos collègues de travail, afin de les informer de ce courriel, sur la situation du plan d'activité de notre entreprise.

Fanny GIVELET joint document sur les bons gestes à adopter, pour le lavage des mains, où la bonne utilisation du gel hydro-alcoolique.

Respectez scrupuleusement les consignes d'hygiène préconisées,
et prenez soin de vous et de vos proches.

Alain BERGERON,

Secrétaire CSE.